



Rumilly, le 08 décembre 2011

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet : Marché n° 2010-47 à bons de commande pour fourniture de produits et matériels d'entretien - Reconduction pour les 4 lots au titre de la 2^{ème} année.

Décision n° : 2011-266

Nos réf. : PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application de l'article 57,

VU la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, modifiée par délibération du 28 mai 2009,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 03 novembre 2010 publié sur le site de la Mairie, la plateforme de dématérialisation : marchés-publics.info, au JOUE et au BOAMP,

CONSIDERANT que la concurrence a joué correctement,

DECIDE

Article 1^{er}

Le marché à bons de commande relatif à la fourniture de produits et matériels d'entretien est reconduit comme suit :

| Lots | Attributaires | Consommation annuelle minimum estimée | Consommation annuelle maximum estimée | Période de reconduction |
|--|--|--|--|-----------------------------------|
| Lot n° 1 : Produits d'entretien et d'hygiène courants | ARGOS HYGIENE S.A Zac Le Bon Puits - 49481 ST SYLVAIN D'ANJOU | 15 000 € HT | 32 000 € H.T. | Du 10/03/2012 au 10/03/2013 |

| Lots | Attributaires | Consommation annuelle minimum estimée | Consommation annuelle maximum estimée | Période de reconduction |
|--|---|--|--|--------------------------------|
| Lot n° 2 : Essuyage, protection mains et plastiques | PAREDES 1, rue Georges Besse 69745 GENAS | 20 000 € H.T | 38 000 € H.T. | Du 09/03/2012 au 09/03/2013 |
| Lot n° 3 : Brosserie accessoires | AED BP 23 74371 PRINGY | 3 500 € HT | 8 000 € H.T. | Du 09/03/2012 au 09/03/2013 |
| Lot n° 4 : Lessives savons | SAS EMONET Zi de VOVRAY 15 avenue des Vieux moulins 74000 ANNECY | 3 500 € HT | 7 000 € H.T. | Du 09/03/2012 au 09/03/2013 |

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Pierre BECHET